

Sommaire

EDITORIAL

3

THEO AL BITHO, DIRECTEUR DE PUBLICATION

DOCTRINE

5

LA DIFFICILE HARMONISATION DES REGLEMENTATIONS NATIONALES RELATIVES AUX MARCHES PUBLICS DANS L'ESPACE UEMOA

Palouki MASSINA - Enseignant chercheur à l'Université de Lomé

30

LES DECLARATIONS EN ASSURANCE

Bertrand NÉRAUDAU - Avocat au Barreau de Paris, spécialisé en droit des assurances, Enseignant en droit des assurances.

38

LA PROTECTION DES «CONSOMMATEURS DE MEDICAMENTS» EN AFRIQUE FRANCOPHONE SUBSAHARIENNE : LE CAS DU TOGO

Ampah JOHNSON-ANSAH - Maître-Assistant à la Faculté de droit de l'Université de Lomé

51

LE DESACCORD EN DROIT PRIVE

Messan Agbo FOLLY - Assistant à l'Université de Lomé (TOGO).

71

LE DROIT COMMUN DES AFFAIRES OHADA

Serge K. EVELAMENOU - Enseignant-chercheur, Faculté de Droit Université de Lomé, Togo

JURISPRUDENCE

94

LA DISPENSE ILLIMITEE DE L'OBLIGATION DE FILIALISATION DES SUCCURSALES A UNE SOCIETE ETRANGERE EN DROIT OHADA

CCJA Avis N° 002/2016 du 18 octobre 2016

Akodah AYEWOJADAN - Professeur Agrégé des Facultés de Droit

99

LEGALNEWS

LA RÉFORME DE L'ARBITRAGE CONVENTIONNEL OHADA : UNE RÉPONSE AU SILENCE DES TEXTES ET À L'INERTIE DES JUGES ÉTATIQUES DANS LA PROCÉDURE ARBITRALE

AFI KUAGBENU, Enseignant- Chercheur, Faculté de Droit, Université de Lomé.

102

COIN DU PRATICIEN

QUELLE RETENUE LE PRENEUR A BAIL DOIT-IL OPERER SUR LES LOYERS DUS AU PROPRIETAIRE EXONERE DE LA TAXE FONCIERE ?

Emmanuel MAMLAN- Juriste-Fiscaliste, MARTIAL AKAKPO & ASSOCIES